

ASSOCIATION SCOLAIRE & PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES



Rennaz, le 6 juin. 2023

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

de la commission de gestion et des finances pour

le préavis 01/2023 relatif
aux COMPTES 2022

	Séances						Emoluments		Signatures	
	16.05	31.05	06.06	04.06	.	.				
Rapporteur : M. Sunil Khurdi	X	X	X	X						
Membres : M. Pascal Aeberhard	X	X	X							
M. Mark Brissat	X	X	X							
Mme. Muriel Auberson	X	X	X							
M. Jean-Daniel Zufferey	X	X	X							

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis s'est réunie à la maison de commune de Roche pour la première séance le mardi 16 mai. Un total de 12 questions préparées lors de cette session a été envoyé par courriel à M. Narbel.

La commission s'est réunie à nouveau le mercredi 30 mai en présence de M. Marc-Olivier Narbel, président du CODIR et de M. Yvan Crausaz, boursier de

la Commune de Villeneuve que nous remercions pour leur disponibilité, pour les informations et les réponses détaillées qu'ils nous ont fournies.

La Commission s'est également réunie le 6 juin pour conclure.

La commission de gestion et des finances est appelée pour l'approbation des comptes 2022. Les montants de ces différents postes comptables ont été passés en revue et semblent cohérents.

Cependant, la commission souhaite mettre en évidence certains éléments importants qui ont été discutés lors des réunions.

- 1010.3003.00 – CODIR Rétributions – 52448 CHF contre un budget de 22550 CHF – c'est dû à 15 mois indemnités pour les comptes 2021
- 1100.3522.00 – Corrections décomptes sont les recettes enregistrées à double dans les comptes 2021 été remboursé en 2022
- 3550.3186.00 – Assurances – dépenses 734.50 contre un budget de 3000 CHF – le montant comprends que les primes ECA bâtiments et mobilier. La police RC bâtiments doit encore être conclue
- 5001.3111.00 – achats de mobilier et machines – sont liés à la création de trois places de travail équipées – bureau et le matériel informatique pour l'administration CODIR
- 5007 et 5008 – Camps scolaire, Courses d'école

Comme l'année dernière, la Commission signale une sous-utilisation importante du budget. Il semble également qu'il y ait une mauvaise communication avec les élèves concernant le manque de budget et les demandes en attente pendant de longues périodes sans réponse. Le CODIR budgétise l'argent sur la base de la demande de la direction de l'école, et la situation semble donc incompréhensible.

Sur la base des discussions lors des sessions et de l'importance de ces activités pour les élèves, la commission veut demander au CODIR de former une délégation ou une commission pour travailler avec l'école et rétablir ces activités dans les écoles pour les élèves.

- 5200.3663.10- Spectacle scolaire - La commission a également fait remarquer qu'il n'y a pas de spectacle scolaire prévu pour les promotions 2022 alors qu'un budget est prévu.
- 5020 – Patrouilleurs Scolaires - D'après les discussions durant la séance le besoin d'avoir des patrouilleurs scolaires à Roche est reconnu. La Commission souhaite demander au CODIR de répondre à ce besoin

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres de la commission recommandent à l'unanimité, d'accepter les comptes 2022 tel que présenté.

vu le préavis N° 1/2023 relatif au comptes 2022 ;

ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

D'approuver les comptes l'année 2022.

Ont signé :

Pascal Aeberhard

Muriel Auberson

Mark Brissat

Sunil Khurdi

Jean-Daniel Zufferey